



Les frais du PER La Retraite Salariés*

	La Retraite Salariés
Montant minimal de versement initial	100 € / mois
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	30 €
Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,70%
Support unités de compte	0,96%
Support Eurocroissance	N/A
Gestion pilotée par horizon	0,00%
Frais de gestion des fonds (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne au 31/12/N-1)	2,06%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,99%
Fonds obligations (moyenne au 31/12/N-1)	1,27%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63%
Fonds immobilier**** (moyenne au 31/12/N-1)	1,35%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63%
Fonds diversifiés (moyenne au 31/12/N-1)	1,73%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,81%
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent (moyenne au 31/12/N-1)	1,84%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,87%
Profil équilibré (moyenne au 31/12/N-1)	1,84%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,87%
Profil dynamique (moyenne au 31/12/N-1)	1,84%
Dont taux de rétrocessions de commissions	0,87%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	N/A
Frais proportionnels	N/A
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,95%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (uniquement sur arbitrage à la demande)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,3% du montant arbitré, maximum 50 €
Nombre d'arbitrages gratuits par an	2
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	1,00%

N/A : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie "fonds actions" (OPC de type actions) inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** = la catégorie " fonds immobilier " inclut les OPC, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.